

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2023-49

<u>Nombre de Conseillers</u>		Le onze décembre deux-mil vingt-trois à vingt heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 05 décembre 2023 <u>Date d'affichage</u> : 06 décembre 2023 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE, Anne-Olivia CAVALLARI. <u>Procuration(s)</u> : Christine DOCHE donne pouvoir à Laury CICLET - Anne-Olivia CAVALLARI donne pouvoir à Mourad BELMESSIKH. <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
En exercice	9	
Présent(s)	7	
Absent(s)	2	
Pouvoir(s)	2	
Vote		
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

CCAS

Election des Membres du conseil d'administration

Annule et remplace la délibération n°2023-43 du 16/10/23

Vu la démission de Monsieur THEVENET, conseiller municipal et membre élu du conseil d'administration du CCAS,

Vu l'article R123-9 du le code de l'action sociale et des familles,

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Monsieur le maire rappelle que : *les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.*

Une liste de candidats se présente, composée des candidats suivants : CAVALLARI Anne-Olivia / CICLET Laury / DOCHE Christine / PASSERAT Serge.

Le conseil municipal,

Procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration : La liste "CAVALLARI Anne-Olivia / CICLET Laury / DOCHE Christine / PASSERAT Serge" obtient 9 (neuf) voix.

DESIGNE comme membres du conseil d'administration du CCAS :

CAVALLARI Anne-Olivia
CICLET Laury
DOCHE Christine
PASSERAT Serge

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

